

La délégation de service public

Par **Lea007**, le **06/03/2011** à **20:15**

Bonjour,

J'ai à faire une dissertation dont le thème est la délégation de service public parmi les contrats de droit public, or je n'arrive pas à problématiser le sujet.

J'étais tout d'abord partie sur la DSP est-elle un contrat essentiel de droit public mais je trouve que cela n'a pas franchement d'intérêt juridique. Pouvez-vous m'éclairer ?

Par **Yann**, le **07/03/2011** à **08:04**

L'intitulé est-il exactement : "[quote="Lea007":28s8zom6]la délégation de service public parmi les contrats de droit public[/quote:28s8zom6] ?

Dans ce cas je pense qu'il faut expliquer en quoi la DSP se distingue des autres contrats publics. Par exemple la différence entre une DSP et un marché public, entre une DSP et un PPP, entre une DSP et une convention d'occupation du domaine public, etc... Les différences concernant aussi bien la procédure de passation que les effets des contrats.

Par **Camille**, le **07/03/2011** à **08:50**

Bonjour,

[quote="Lea007":1hvokqk0]

Pouvez-vous m'éclairer ?[/quote:1hvokqk0]

Mais, vu la façon dont vous posez la question, savez-vous au moins ce qu'est exactement une "[i:1hvokqk0]délégation de service public[/i:1hvokqk0]" ? lyndaydream

Par **Lea007**, le **07/03/2011** à **12:00**

Oui l'intitulé exact est bien la DSP parmi les contrats de droit public.

Sinon quant à la définition, grossièrement c'est un contrat passé par l'administration et délégué à une personne publique ou privé ... mais peut-être qu'effectivement je n'ai pas bien compris la notion de DSP.

Dans le cas où je ferai ma dissertation sur les différentes formes de contrats publics, je ne

vois pas comment axer ma problématique si ce n'est "en quoi la DSP se distingue t-elle des autres contrats de droit public?" mais là encore je ne suis pas satisfaite, je trouve que ça fait trop récitation de cours ...

Par **Camille**, le **07/03/2011** à **12:31**

Bonjour,

[quote="Lea007":1tcjc0pq]

Sinon quant à la définition, grossièrement c'est un contrat passé par l'administration et délégué à une personne publique ou privé ... mais peut-être qu'effectivement je n'ai pas bien compris la notion de DSP.

[/quote:1tcjc0pq]

Je pense effectivement que vous devez commencer par travailler là-dessus.


Par **alex83**, le **07/03/2011** à **14:32**

[quote="Lea007":2fpmfiob]Oui l'intitulé exact est bien la DSP parmi les contrats de droit public. Sinon quant à la définition, [b:2fpmfiob]grossièrement[/b:2fpmfiob] c'est un contrat passé par l'administration et délégué à une personne publique ou privé ... mais peut-être qu'effectivement je n'ai pas bien compris la notion de DSP.

Dans le cas où je ferai ma dissertation sur les différentes formes de contrats publics, je ne vois pas comment axer ma problématique si ce n'est "en quoi la DSP se distingue t-elle des autres contrats de droit public?" mais là encore je ne suis pas satisfaite, je trouve que ça fait trop récitation de cours ...[/quote:2fpmfiob]

Bonjour,

: -B

Il faut toujours être précis en droit  Le grossièrement passerait moyen dans une copie, aussi bien que sur un forum juridique, ça fait mal au yeux comme définition d'un concept...

[...]

Bon j'avoue je chipote un peu, mais quand même, si vous vous forcez à bien le définir, comme .

vous le suggère Camille, vous verrez que ce sera tout de suite plus facile 

Par **Camille**, le **07/03/2011** à **16:09**

Bonjour,

Disons que, comme l'indique Yann, sans même - au départ - entrer dans les finesses de détails des modes de passation et des effets respectifs, quand Lea007 se sera fait une idée plus précise, quitte à l'affiner au fur et à mesure, de ce que sont

- un marché public "lambda"

- un PPP (partenariat public - privé)

- une convention d'OTDP (occupation temporaire du domaine public)

- une délégation de service public (le cas échéant, en considérant le cas d'un prestataire public ou privé, pour le rapprocher des autres cas)

(et j'en oublie peut-être)

elle aura probablement déjà déblayé une bonne partie du terrain...